



CAPICONSULT

Vos risques professionnels sous contrôle



RÉFÉRENT HARCÈLEMENT MORAL, SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

OBJECTIF

- Permettre au référent harcèlement et agissements sexistes d'assurer sa mission telle que définie par l'article L2314-1 du Code du Travail.
- Reconnaître les agissements et comportements sexistes, les prévenir et agir grâce à une démarche de prévention

COMPETENCES VISEES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le cadre réglementaire des agissements sexistes au travail
- Connaître les périmètres de la prévention des agissements sexistes en entreprise
- Agir concrètement en cas d'agissements sexistes en entreprise grâce à une politique de prévention adaptée

PROGRAMME

1. Identifier le cadre juridique des agissements sexuels au travail

- Les textes du Code du Travail et la Loi en évolution
- Les fondamentaux de la prévention santé et sécurité au travail

2. La prévention des agissements sexuels en entreprise

- Repérer les situations à risques
- Identifier le harcèlement et les agissements sexistes

3. Les solutions de prévention

- Élaborer et mettre en place la politique de prévention
- Mettre un terme aux agissements sexistes
- Victime ou témoin d'un agissement sexiste : que faire ?
- Agir concrètement en cas d'agissement sexiste
- Mener un entretien avec la victime
- Lancer une médiation : principes et techniques

4. Cas pratique

- Quizz interactif : une trentaine de questions online et un scoring des réponses
- Débrief interactif autour des compréhensions et interprétations
- Apports pédagogiques pour argumenter et documenter la réponse

Moyens pédagogiques

Exposé, Visionnage de films, exercices à partir de cas concrets et pratiques

Intervenant

Formateur Expert en Prévention des Risques

Durée / Nombre de stagiaires

1 jour soit 7 heures,
De 1 à 10 stagiaires

Public concerné

Toute personne désignée par le CSE comme référent harcèlement

Pré-requis

Pas de pré-requis

Dates, lieu et tarif

Sur convention

Délais d'accès

3 mois sous réserve de disponibilité du client

Document délivré en fin de formation

Remise d'une attestation de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.

Evaluation des connaissances acquises

Quizz

Modalités d'accès handicap

Si la formation se déroule dans les locaux mis à disposition par Capiconsult, elle pourra être rendue accessible aux personnes en situation de handicap. Capiconsult prendra les dispositions en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire afin d'adapter les modalités pédagogiques.